



Démissions de 2 conseillères municipales adjointes au maire de Roscanvel

- Par courrier au préfet du Finistère en date du 22 novembre 2017, Anne Louarn a présenté sa démission de ses fonctions d'adjointe au maire de Roscanvel et de conseillère municipale. Elle était 3^{ème} adjointe chargée de la Cantine, de l'École et des Actions Sociales, membre des commissions municipales « Hygiène et Sécurité » et « Enfance-Jeunesse » et membre du conseil d'administration du CCAS Centre Communal d'Action Sociale de Roscanvel jusqu'à sa dissolution le 1^{er} décembre 2015.

- Par courrier au préfet du Finistère en date du 13 décembre 2017, Paule Quiniou a présenté sa démission de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale. Elle était 1^{ère} adjointe chargée des finances, élue communautaire et membre du conseil d'administration du CCAS de Roscanvel jusqu'à sa dissolution le 1^{er} décembre 2015.

Suite à la suppression d'un poste d'enseignant à l'école, elles espéraient toutes les deux, par leurs démissions, faire plier l'administration de l'éducation nationale.

En application du code général des collectivités territoriales et de la délégation de signature qui lui a été donnée dans ce domaine, le sous-préfet de Châteaulin M. Bernard Musset a accepté ces deux démissions le 21 décembre 2017.

Elections municipales partielles complémentaires les dimanches 18 et 25 mars 2018

Du fait de ces 2 démissions, le conseil municipal a donc perdu plus d'un tiers de ses conseillers. Le nombre de conseillers est actuellement réduit à 9, pour un effectif nominal de 15 conseillers prévus par la loi électorale pour les communes de 500 à 1500 habitants.



Dans ce cas, la loi électorale, pour les communes de moins de 1000 habitants (ce qui est le cas de Roscanvel), prévoit la tenue d'élections municipales partielles complémentaires, dans un délai de 3 mois.

On parle d'élections partielles complémentaires lorsque l'élection concerne non pas l'ensemble du conseil municipal mais seulement une partie de celui-ci. Dans le cas de Roscanvel, il s'agit de l'élection de 6 conseillers.

La sous-préfecture de Châteaulin a fixé les dates des élections aux 18 et 25 mars 2018. Elle publiera début février l'arrêté portant convocation des électeurs et fixant le lieu et la période de dépôt des candidatures.

Jusqu'à la proclamation des résultats des élections de mars 2018, le conseil municipal continue de fonctionner comme précédemment

et règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les Finances

Assainissement Collectif et Projet Ecole : deux enjeux d'actualité

Les arrêtés de compte des trois budgets communaux ne seront établis définitivement que dans le courant du mois de mars, en préalable au vote des budgets 2018. Nos estimations à ce jour sur l'atterrissage de l'exercice 2017 laissent présager que le budget principal de la commune permettra de dégager un excédent de l'ordre de 80K€, et une capacité d'autofinancement brute d'environ 150 K€. Les charges seront sensiblement inférieures aux prévisions budgétaires (bonne maîtrise des dépenses), alors que les produits seront en ligne.

En revanche le budget Assainissement sera, comme anticipé, dans une situation relativement préoccupante, les produits se limitant désormais quasiment aux seules redevances sur les consommations d'eau. Le budget assainissement entre donc comme prévu dans sa phase de déficit d'exploitation structurel : en 2018, hors résultat 2016 reporté, le résultat sera négatif (de l'ordre de 58 K€).

Le solde de trésorerie est largement positif en début 2018 (440 K€). Mais le passage, courant 2017, de la gestion des titres de recettes et surtout des mandats de paiement en télétransmission intégrale a engendré des dysfonctionnements qui se traduisent par un résidu de factures à payer en janvier et février de l'ordre de 205 K€.

Au-delà de ces constats, ce sont les perspectives budgétaires et financières pour les deux années à venir qui sont désormais à l'ordre du jour alors que deux grands sujets relatifs aux investissements sont sur la table :

Le budget Assainissement et les travaux à réaliser à la station d'épuration

Concernant le **Budget Annexe Assainissement, la commune a été fortement entravée pour la mise en œuvre du projet d'extension du réseau** de collecte qui avait été budgété en 2017. Ce projet devait conduire au branchement des Hauts de Quélern (CPEOM) et de 45 unités d'habitations supplémentaires. Cependant, suite au rapport de l'Inspecteur environnement de la DDTM du 29/09/2017, nous avons été mis en demeure par la Préfecture (le 9/10/2017) de limiter tout nouveau raccordement et de procéder en urgence à différentes opérations de mise à niveau de la Station d'Épuration. De fait, les diagnostics techniques opérés ont mis en évidence des dégradations et insuffisances de notre dispositif (sur l'état des membranes de filtration d'une part, et sur le système de récupération et d'évacuation des boues d'autre part), qui induisent un non-respect des critères de qualité des eaux évacuées normalisés.



Il est important de souligner qu'une part non négligeable des problèmes détectés provient du fait que **des apports de graisse complètement anormaux (déversement d'huiles résiduelles de vidanges ou de restauration)** ont été constatés à plusieurs reprises (notamment en juillet et octobre 2017), ainsi que **des pénétrations de sables et de cailloux inexplicables**, qui ont détérioré de façon cruciale les membranes de filtration. **Ainsi l'incivisme de quelques-uns** (pas forcément domiciliés dans la commune) est pour partie à l'origine des problèmes que nous avons à assumer dans le plan d'investissement 2018 :

- **Le projet d'extension du réseau sur Quélern et Trévarguen Menez a dû être différé.** En effet, les subventions attendues tant de l'Agence de l'eau, que du Ministère de la Défense et du Département, qui devraient couvrir 71 % du coût (211 K€ HT) sont suspendues au rétablissement de la conformité de l'installation et de la qualité des effluents.



- **Un investissement important a dû être engagé en urgence pour atteindre ce rétablissement** : de l'ordre de 140 K€ TTC, afin d'assurer le remplacement des membranes prématurément détériorées, d'adjoindre des dispositifs de dégraissage et de dessablage ainsi qu'un générateur d'UV, et de mettre en place une installation de stockage/évacuation des boues adaptées. Ce coût supplémentaire, imprévu, ne peut être financé que sur les ressources propres du Budget Assainissement et impacte de façon significative notre Trésorerie en début d'exercice 2018.

Les travaux de rénovation de l'école

Concernant le **Projet de rénovation/extension des bâtiments scolaires**, la commune est à présent engagée opérationnellement dans la mise en œuvre : les marchés auprès des entreprises sélectionnées en Marché à Procédure Adaptée ont été formellement notifiés et la programmation précise des opérations a été actée avec tous les acteurs le 24 janvier. Les coûts relatifs aux 14 lots attribués s'élèvent à 660 K€ HT, pour un budget total de 843 K€ HT, soit 1.011 Millions € TTC.

Le montage financier qui permettra à la commune de couvrir ses besoins de trésorerie et de financement sur les exercices 2018 et 2019 est en cours de chiffrage détaillé et d'élaboration et les négociations/consultations auprès de plusieurs organismes bancaires sont bien avancées. Elles seront finalisées et contractualisées dans les semaines qui viennent. Le dispositif de financement pourra s'appuyer sur les ressources d'autofinancement courant (environ 100 K€/an), sur une part de la trésorerie résiduelle, sur des avances sur FCTVA et sur Subventions de l'Etat, sur une ligne de trésorerie infra annuelle plafonnée à 300 K€ et sur un Emprunt Long Terme de l'ordre de 350 K€. Il importera d'être très vigilant sur le pilotage financier de ces opérations.

Les Travaux

Travaux de rénovation et d'extension de l'école

Le marché a été signé le 24 janvier avec l'architecte et les entreprises. La prochaine réunion aura lieu le 7 février pour la présentation du planning détaillé des travaux.

Sens de circulation dans le centre Bourg

Dans le centre bourg, le **sens unique de la circulation sera inversé** sur la boucle ouverte [rue de la Mairie - rue Saint-Pol-Roux] pour faciliter la circulation pendant les travaux de l'école. Mais contrairement à ce qui a été annoncé dans Al Louarnig de Février, **la rue de l'École restera à double sens** car après vérification, et malgré un rétrécissement dû à l'aménagement d'un passage handicapé, la largeur de la rue le permet.

Ce sens de circulation sera maintenu après les travaux si, à l'usage, les Roscanvélistes en sont satisfaits.



Travaux pour la bibliothèque

L'ouverture du nouveau local de la bibliothèque, plus grand que l'ancien et adapté à tous les publics, est prévue fin février. Il est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble faisant face à la Mairie. La peinture de la façade est reportée aux beaux jours.

Travaux sur la ligne électrique moyenne tension



Dans le cadre de son Plan Exceptionnel d'Investissement et de Maintenance (PEIM) ENEDIS a lancé un projet d'enfouissement de la ligne électrique moyenne tension qui alimente la commune, ainsi que la sécurisation des lignes basse-tension aériennes de Roscanvel contre les risques « tempêtes ».

- Les travaux d'enfouissement de la ligne souterraine moyenne tension, d'une longueur totale de 13 km depuis Persuel (à la hauteur de l'île du Renard) jusqu'à Pont-Scorff, sera totalement prise en charge financièrement par ENEDIS.

- 20 nouveaux postes de distribution publique seront créés.

- Les phases d'avant-projet sommaire (APS) ont été réalisées. L'avant-projet définitif a commencé en 2018, et se poursuivra par

les travaux sur le terrain. Ils se dérouleront de fin 2018 jusqu'à fin 2020.

- Le coût de ce chantier représente pour ENEDIS un investissement de 900 K€.

Travaux de sécurisation des lignes basse tension

Ils seront réalisés par le SDEF sur la commune de Roscanvel en coordination avec ENEDIS. Ces travaux de sécurisation de la basse tension ne seront pas tous réalisés en souterrain. La sécurisation en aérien consiste à déposer des câbles électriques en cuivre et nus, donc non sécurisés et très fragiles en période de tempête, par **des câbles torsadés sécurisés et résistants**.

Sur la commune de Roscanvel, il y a 19 postes concernés par la sécurisation, à savoir les postes de transformation de : Pennaros, Le Lez, La Pointe, Gouerest, Postermen, Kermorvan, Trevarguen, Mimosas, Keruzou, Le Menez, St Pol Roux, Men Caer, Kerguiniou, Le Disloup, Le Bourg, Kerincuff, Le Stade, Bel Air et Lanvernazal.

Ces travaux de sécurisation (selon la solution de l'aérien ou du souterrain) représentent un montant de travaux estimatif de 458 K€ HT, et sont entièrement financés par le SDEF. Ils se dérouleront de fin 2018 à 2020.

L'enfouissement des lignes électriques basse-tension de la route de Quélern a été programmé sur la période [fin 2018 et début 2019]. Il a été programmé sur fin 2018 et début 2019. La commune bénéficie d'une subvention de 200 K€. Le SDEF est maître d'ouvrage et délègue la maîtrise d'œuvre à l'entreprise Bouygues. La commune finance les candélabres de l'éclairage public, et la totalité des travaux pour les lignes Télécom.

Transport scolaire gratuit à Roscanvel

Un transport scolaire gratuit sera mis en place pendant les travaux de rénovation de l'école pour pallier au manque de parking pour le dépôt des enfants. Il sera réglementé en fonction de l'âge des enfants et de la distance de leur domicile jusqu'à l'école, et sera pris en charge financièrement par la commune. L'enquête menée auprès des familles concernées a dénombré 7 enfants utilisateurs. Un minibus de 8 places sera mis à disposition de la commune par la communauté de communes. Les places seront attribuées par ordre chronologique d'inscription. Si ce transport s'avère utile après les travaux, il pourra être maintenu mais sera alors payant.

La communauté de commune a donné son accord pour la mise à disposition d'un minibus. Deux employés municipaux ont le permis convenable pour le conduire. Un circuit de 45 mn a été défini pour la prise en charge et l'acheminement des 7 enfants concernés. La mise en œuvre de ce minibus est programmée pour le 12 mars, date du retour des vacances de Février.

Brest Métropole

En bureau communautaire, en janvier 2018, les dix maires de la communauté de communes de la presqu'île de Crozon - Aulne maritime ont validé le lancement d'une étude de préfiguration portant sur l'intégration de celle-ci dans la métropole.

Transrade

La liaison transrade Brest-Le Fret revient à l'ordre du jour : Brest Métropole profite du renouvellement de la procédure de délégation de service public sur les transports collectifs à venir, pour intégrer dans le cahier des charges la mise en œuvre d'une desserte de la presqu'île de Crozon.

La mise en place de cette desserte maritime pourrait précéder le renouvellement de la délégation qui n'arrive à échéance qu'en juin 2019. Cinq traversées quotidiennes aller-retour entre Brest et Le Fret sont en projet. La mise en œuvre opérationnelle n'est pas encore totalement programmée car il faut d'abord armer un bateau pour le transport de passagers.

Il faudra aussi mettre en place un réseau de rabattement vers Le Fret et des parkings adéquats pour les usagers.

Un premier test pourrait être effectué dès cet été, avec au moins un aller-retour quotidien. A la prochaine rentrée, ou début 2019, La fréquence des rotations augmenterait pour arriver à cinq rotations par jour. Le prix devrait être abordable, car la liaison serait intégrée au réseau de transport en commun de la métropole.

Médiation

Jean-Yves Le Bras Médiateur des Collectivités Territoriales

La municipalité a nommé Jean-Yves Le Bras comme médiateur municipal, service qu'elle a souhaité apporter à ses administrés.

Le médiateur tiendra sa 1^{ère} permanence le mardi 16 janvier à partir de 14h15 en mairie de Camaret sur Mer.

Précision : Cette activité est totalement indépendante et n'empiète en rien sur celle du conciliateur de Justice dont la permanence la plus proche est Châteaulin.

Qu'est-ce qu'un médiateur municipal ? Le médiateur, n'appartient pas au ministère de la Justice. Il est attaché à la commune et ne répond de ses activités qu'au maire ou à son délégué. Il ne peut, de ce fait, demander au juge de donner force exécutoire à un constat d'accord, constats qui, s'ils sont rédigés, ne sont pas archivés au greffe du tribunal.

Le médiateur exerce son activité au profit de la mairie, des entreprises, comme des particuliers. Si nécessaire, le médiateur orientera le demandeur vers un conciliateur, un conseiller juridique etc...

Comme en conciliation, les services du médiateur sont gratuits pour la municipalité comme pour les particuliers. Restent à charge des demandeurs les éventuels frais de correspondance.

En résumé : un service propre à la municipalité et proche des habitants.

Les permanences ont lieu le mardi entre 14h15 et 16h en mairie de Camaret sur Mer. Les demandeurs sont reçus sans rendez-vous préalable.



INFORMATIONS LOCALES

Bilan des données d'état civil et d'urbanisme en 2016 et 2017

Etat Civil	2016	2017	Urbanisme	2016	2017
Mariages	3	4	Permis de construire	8	15
Naissances	2	7	Déclarations de travaux accordés	38	49
Décès	6	8	Certificats d'urbanisme	85	97

Etat Civil de l'année 2017 (autorisations de publication données par les familles)

Mariages

Le 16 janvier 2017	Marie-Laure CANN et Hubert AUTRET
Le 4 août 2017	Véronique SIGNOR et Anthony BOCQUIER
Le 12 août 2017	Céline TOMASSIN et Youenn CREFF
Le 2 septembre 2017	Anthony BATON et Samuel DUBOIS

Naissance

Le 9 mai 2017	Vincent Le GUEHENNEC
Le 3 août 2017	Evan FISCHESSE
Le 7 août 2017	Julie LE HER

Décès

Le 25 janvier 2017	Raymond CHARVET
Le 7 juin 2017	Patrick OBLIGIS
Le 27 juillet 2017	Jean-Pierre SCHNEIDER
Le 28 novembre 2017	Lucienne CAM

La bibliothèque l'Asphodèle

La grande braderie du livre de la presqu'île aura lieu le dimanche 25 février de 10h à 17h à l'Espace Nautique de Lanvéoc. Cette manifestation permet au public de racheter à un prix intéressant les documents sortis des inventaires, et aux établissements d'acheter de nouveaux ouvrages. On y trouvera pour des sommes modiques de la science-fiction, de l'Histoire, des romans et autres BD. Comme chaque année, la bibliothèque de Roscanvel, animée par des bénévoles, participe à cette fête du livre.

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 14h à 16h, le samedi de 11h à 12h et de 17h30 à 18h30. Les dons pour la braderie sont acceptés jusqu'au jour de la braderie et reçus à la bibliothèque, aux jours et heures d'ouverture.

**Rappels aux habitants**

PLUi : un cahier est à disposition à la mairie pour que les habitants puissent y noter toutes leurs observations jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Réseau d'assainissement : suite à la détérioration de la membrane de filtration de la station d'épuration, due à des apports d'huile de friture et de graisse en quantité considérable, ainsi que de sable et de cailloux, (on a même trouvé des débris de filets de pêche...), hors de proportion avec un usage ménager, il est demandé aux habitants de Roscanvel d'être très vigilants sur les substances rejetées dans le réseau d'assainissement. Les dégâts occasionnés induisent des frais de remplacement considérables qui impactent les budgets de la commune et conduisent inexorablement à des hausses des impôts locaux.

La Ferme de Roscanvel (agriculture bio) informe que, pour permettre la préparation de la nouvelle saison 2018, il n'y aura pas de vente à la ferme le vendredi pendant les mois de février et mars. Mais pendant cette période, il est toujours possible de passer commande et de se faire livrer si besoin est, et la vente aura lieu à Crozon les mercredis de marché en fonction des conditions météo.

De nouveaux propriétaires pour la maison d'hôtes des Capucins



Jean-Claude et Fernande Le Fur sont les nouveaux propriétaires de l'ancien Gîte des Capucins qui a cessé son activité fin juillet 2017. Ils habitaient en Seine et Marne à la limite de la Champagne. Jean-Claude était artisan dans le transport et Fernande assistante familiale depuis une vingtaine d'année. Leurs enfants ont grandi et se sont installés, eux-mêmes ont maintenant la cinquantaine et sont grands-parents de trois petits enfants.

Ils ont eu l'envie de s'installer en Bretagne, de changer de métier et d'ouvrir une maison d'hôtes au bord de la mer. Chaleureux, accueillants et conviviaux, ils paraissent tous deux en parfaite adéquation avec cette activité. Après un temps de recherche, ils ont eu un « coup de foudre » pour l'ancien gîte des Capucins de Roscanvel. Tout leur a plu, les bâtiments, le site, l'environnement, la nature, le village et les habitants de la Presqu'île. Ils ont vendu leur ancienne maison puis acheté la nouvelle, se sont installés et ont entrepris démarches, travaux et aménagements pour ouvrir au plus vite.

L'hébergement ouvrira fin février 2018. Il proposera des chambres d'hôtes avec petits déjeuners. Le soir, il sera possible de dîner à la table d'hôtes sur réservation. Les gens de passage pourront aussi prendre un petit déjeuner

dans la matinée. La capacité d'accueil est de 20 personnes, il y a un dortoir de 6 lits, et il existe une chambre adaptée au handicap.

Contact **Jean-Claude et Fernande Le Fur**. Maison d'hôtes « **L'île ô des Capucins** ». Hameau de Keravrès. 02.98.81.70.20 - 06.10.45.37.76 - email lefur.jc@gmail.com

Une émission de Radio sur Roscanvel

Mardi 23 janvier, la commune de Roscanvel a reçu le journaliste Christophe Pluchon qui travaille à la station locale de Brest de la radio RCF (Radio Chrétienne Francophone du Finistère). Il contribue en particulier à l'émission ESCALE : découverte des communes de Finistère au travers de leur histoire, leurs coutumes et leurs habitants.

Cinq interviews ont été réalisées : Bernard Copin a présenté la commune, ses caractéristiques et ses points forts, et les événements marquants de 2017 et 2018. Marie-Laure Cann a parlé de la naissance du Barr Avel en juin 2017 et Gérard Bouisseau président de l'AVPR, l'association pour la valorisation du patrimoine de Roscanvel, - de la rénovation de deux vitraux d'Auguste Labouret dans l'église Saint Eloi, et - de la mise en valeur des 35 fontaines, lavoirs et puits de la commune.

Puis Agnès Garrec trésorière de l'association « un toit pour un fauteuil » a raconté l'aventure de la reconstruction de la maison de Gilles Lesage, atteint d'une sclérose en plaque. Il est installé dans sa nouvelle maison, adaptée à son handicap, depuis juillet 2017, et l'association a reçu deux victoires de la Bretagne le 20 décembre dernier, le prix du public et le prix de l'action citoyenne.

Enfin, Olivier Le Gall, président de l'association CNR, le Club Nautique de Roscanvel, a évoqué - le partenariat avec la municipalité et l'Ecole Navale pour le 67^{ème} championnat de France des REQUIN à Roscanvel en mai 2017 - les Pass'Sport pour les jeunes, en partenariat avec municipalité et le Centre Equestre, - et les nouveaux stages « Moussaillons » pour les 5-7 ans pendant les vacances de Pâques.

L'émission ESCALE à Roscanvel sera diffusée en 5 flashes de 5 minutes du lundi 5 au vendredi 9 février sur RCF à 11h10 (sur la fréquence 89.0), puis en « version intégrale » le samedi 10 février de 17h à 17h30. Il est possible de réentendre les émissions Escale en utilisant les liens : <https://rcf.fr/vie-quotidienne/escale> et <https://rcf.fr/vie-quotidienne/escale-roscanvel-lintegrale>



Un documentaire réalisé par l'atelier de web-radio du collège Alain de Crozon



Les élèves de l'atelier vous invitent à écouter le documentaire "Nous passerons" réalisé en octobre - novembre 2017 sur le thème de la retirada de 1939 :

« C'est l'histoire d'Elise, enfant réfugiée, enterrée dans le cimetière de Roscanvel en presqu'île de Crozon. Nous avons retracé et imaginé sa vie, son exil et recueilli la mémoire de son passage à Roscanvel auprès de Marcel Burel, auteur de l'ouvrage **La presqu'île de Crozon. Histoire et géographie contemporaine**.

Bonne écoute et n'hésitez pas à diffuser le [lien](#). »

<http://www.college-alain-crozon.ac-rennes.fr/spip.php?article258>